

Table des matières

Article 1 - Organisation générale.....	1
Article 2 - Système de l'épreuve.....	1
Article 3 – Rencontre.....	2
Article 4 – Règles de participation.....	3
Article 5 – Obligations.....	3
Article 6 – Classement.....	3

Article 1 - Organisation générale

Le Comité organise, pour les catégories jeunes, un tournoi qualificatif au championnat régional (TOR R3) (ci-après « le Tournoi ») comme suit :

Masculins	Féminins
U13	U13
U15	U15
U18	U18
U21	

La formule du tournoi est adaptée à chaque catégorie en fonction du nombre d'équipes engagées.

Tout désengagement effectué après l'envoi du calendrier aux associations sportives entraînera une pénalité financière.

Les Clubs doivent être à jour de leur cotisation.

Article 2 - Système de l'épreuve

Pour chaque catégorie, les équipes sont réparties dans des poules en fonction du nombre d'équipes engagées.

Les associations sportives recevant les phases de poules sont celles dont l'équipe **est** la mieux classée au classement inter-poule de la saison précédente. Les associations sportives recevant les phases finales sont celles dont l'équipe est la mieux classée à l'issue des phases de poules.

La Commission Sportive se réserve le droit de désigner l'association sportive suivante **selon le ranking** si **la recevante** est dans l'incapacité de recevoir le tournoi au jour et horaires définis par la Commission Sportive **et préalablement communiqués par email**.

Le Tournoi peut se dérouler de deux manières selon le nombre d'équipes engagées :

- Tournoi sur un weekend :
 - Entre 3 et 5 équipes engagées.
 - L'équipe classée 1ère à l'issue du tournoi accède au championnat Régional 3.
 - Les autres équipes intègrent les brassages départementaux

- Tournoi sur 2 weekends :
 - Plus de 5 équipes engagées.
 - Premier weekend pour les phases de poules et le second pour les phases finales*.
 À l'issue des phases de poules, un classement inter-poules est établi. Les équipes classées 1^{ère} à 4^{ème} du classement inter-poule se qualifient en phases finales comme suit :
 - 2 poules :
 - Rencontre 1 : 1A contre 2B
 - Rencontre 2 : 1B contre 2A
 - 3 poules et plus :
 - Rencontre 1 : 1^{er} du classement inter-poule reçoit 4^{ème} du classement inter-poule
 - Rencontre 2 : 2^{ème} du classement inter-poule reçoit 3^{ème} du classement inter-poule
- À l'issue du tournoi, l'équipe vainqueur de la finale accède au championnat Régional 3.
- Les autres équipes intègrent les brassages départementaux.

*La Commission Sportive se réserve le droit de proposer les phases de poules et les phases finales sur un seul weekend.

Article 3 – Rencontre

U13 – U15	U18 – U21M
• 2x8 minutes (U13) – 2x10 minutes (U15) • Temps-morts : 1x1 minute en 1^{ère} mi-temps, 2x1 minute en 2^{nde} mi-temps • Mi-temps : 5 minutes • Prolongation : 2 minutes. 2 maximum *Si égalité à la fin de la 2^{nde} prolongation : mort subite aux lancers francs • Fautes personnelles : 4	• 2x10 minutes • Temps-morts : 1x1 minute en 1^{ère} mi-temps, 2x1 minute en 2^{nde} mi-temps • Mi-temps : 5 minutes • Prolongation : 2 minutes. • Fautes personnelles : 4

Ballon :

U13F-U13M	U15F – U18F	U15M – U18M – U21M
Taille 6		Taille 7

Feuille de marque : E-marque V2 obligatoire

À l'issue des rencontres, l'association sportive recevable doit transmettre l'ensemble des feuilles de marque à la Commission Sportive via FBI ou par mail (sportive@basket95.com) le dimanche soir au plus tard.

Ligne à 3 points : 6,75m (ligne pleine)

Désignations :

Les arbitres sont désignés par la Commission Départementale des Officiels. Une caisse de péréquation par catégorie est établie à l'issue des tournois.

Chaque association sportive doit fournir obligatoirement un OTM sachant impérativement faire les deux postes (e-marque et chronomètre de jeu) pour les rencontres qu'elle va disputer dans le Tournoi.

Le non-respect de cette règle entraîne une pénalité financière et/ou sportive conformément à l'annexe 2 du Règlement sportif du Comité.

Article 4 – Règles de participation

Licences autorisées :

Type de licence	OC	1C / 2C 1CAST / 2CAST OCAST / OCT / OCASTCTC
Nombre maximum	10	5*

*Les licences 1C, 1CAST, 2C, 2CAST, OCT, OCAST ne sont pas cumulatives mais alternatives. Le total de l'ensemble de ces licences sur la feuille de marque ne devra, en tout état de cause pas dépasser le nombre de 5.

Les socles 0, 1 et 2 ne sont pas autorisés. Il faut obligatoirement une extension compétition « C ».

Nombre de joueurs : 5 minimum et 10 maximum.

Nombre d'entraîneurs : 1 entraîneur ou 1 entraîneur + 1 entraîneur adjoint.

Nota : Seule une personne majeure licenciée peut assurer cette fonction.

Les joueurs de catégories U13 ou U15 ne peuvent participer qu'à un seul TQR par weekend et par catégorie.

Tous joueurs ayant participé à une rencontre sur le TQR est exclusivement rattaché à cette équipe en cas de qualification pour le championnat Régional 3 jusqu'à la fin de la phase 1 régional. Cette équipe est donc personnalisée.

Un joueur évoluant en championnat régional ne peut pas participer au TQR R4.

Article 5 – Obligations

Statut du technicien :

L'association sportive doit présenter un technicien (coach) répondant au statut du technicien pour la saison en cours conformément à celui demandé pour engager son équipe en championnat Régional 3.

L'entraîneur déclaré lors de l'engagement de l'équipe doit obligatoirement être présent sur toutes les rencontres du TQR de l'équipe et doit être mentionné en tant qu'entraîneur principal.

Le non-respect de cette règle entraîne des pénalités sportives et financières conformément à l'annexe 2 du Règlement sportif du Comité.

Tout changement d'entraîneur doit être signalé par mail (sportive@basket95.com – ctf@basket95.com) avant le tournoi et répondre au statut du technicien.

Article 6 – Classement

Classement par poule :

Le classement est établi par points :

- Match gagné : 2 points
- Match perdu : 1 point
- Match nul : non autorisé
- Pénalité sportive : 0 point
- Forfait : 0 point, éliminatoire

Équipes à égalité :

- Si 2 équipes sont à égalité, un nouveau classement est effectué pour les départager en tenant seulement compte de l'équipe vainqueur de leur rencontre.
- Si plus de 2 équipes sont à égalité de points au classement dans une même poule, un nouveau classement est effectué pour les départager en tenant compte de la plus grande différence de points (points marqués – points encaissés) sur les rencontres jouées entre elles.

Classement inter-poule :

Voir article 29 – Ranking du Règlement sportif **du Comité en vigueur.**